

Rwanda-EXCLUSIF :

Un autre document implique Paris dans le génocide des Tutsis

Jean-François Dupaquier

Afrikarabia, 25 janvier 2013

**Après les révélations du Parisien, Afrika-
rabilia apporte un autre document accablant
contre le capitaine de gendarmerie français
Paul Barril. Il apparaît plus que jamais comme
l'homme de main de Paris dans le génocide
contre les Tutsis du Rwanda en 1994.**

Le « Contrat d'assistance » retrouvé dans les archives de l'ancien gouvernement génocidaire à Kigali, capitale du Rwanda, est daté du 28 mai 1994. Il est signé du « Capitaine Barril », élisant domicile à sa société SECRETS, 12, avenue de la Grande Armée, dans le XV^e arrondissement de Paris, et porte une seconde signature : « Son Excellence Monsieur le Premier Ministre » Jean Kambanda. Ce dernier n'était pas une oie blanche : il purge aujourd'hui une peine de prison à perpétuité pour son rôle dans le génocide des Tutsis et le massacre des Hutus démocrates en 1994.

Bagatelle pour un massacre

La date n'est pas insignifiante. Au 28 mai 1994, deux mois après le début du génocide, le Rwanda était un charnier à ciel ouvert. Dans ce pays grand comme la Belgique, plus de 900 000 personnes avaient déjà été assassinées, hommes, femmes, enfants, bébés, vieillards. Les tueurs fanatisés avaient souvent précédé de sévices atroces l'exécution de tous ces civils sans défense, uniquement coupables d'être nés tutsis. Mais l'horreur, ou la simple morale, ne semblaient pas la préoccupation majeure de capitaine en disponibilité Paul Barril. Il « s'engage à fournir une aide sur le plan humain et matériel au Rwanda ». Sur le plan humain, « 20 hommes spécialisés », c'est-à-dire 20 mer-

cenaires. Sur le plan matériel, l'équipement sophistiqué de ces mercenaires, et surtout des cartouches de Kalachnikov et de mitrailleuses, par millions, des obus, des grenades par milliers... A ce niveau, on arrondit la facture : il y en a pour 3 millions de dollars, la moitié payable d'avance. Compte tenu de l'inflation, ça représente en valeur d'aujourd'hui entre 5 et 6 millions d'euros.

Objectif : tuer Paul Kagame

Pour l'occasion, le capitaine de la Gendarmerie française se fait aussi payer le solde d'une précédente facture : 130 000 dollars pour « l'Opération insecticide » engagée par le président rwandais Juvénal Habyarimana un an plus tôt, en 1993. Insecticide est un nom de code que les Rwandais comprennent bien : on qualifie d'insectes (plus précisément de cafards, de blattes), les rebelles du Front patriotique rwandais (FPR), pour la plupart des Tutsis de la diaspora qui veulent forcer le régime à leur retour au pays. Selon nos informations, « l'Opération insecticide » visait à assassiner Paul Kagame, le leader de la rébellion, dans son QG de Mulindi, une usine à thé abandonnée à l'est du Rwanda.

La question récurrente du rôle de la France dans le génocide

Ce « contrat d'assistance » n'était pas connu de la mission d'information parlementaire française dite « Mission Quilès », du nom de son président, qui voulait documenter le rôle de la France au Rwanda depuis 1990, date du début de la guerre civile. En 1998, Paul

Quilès n'avait même pas osé interroger Paul Barril, considéré comme intouchable et trop dangereux.

Le « Rapport Quilès » n'a, en conséquence, livré qu'une analyse édulcorée de l'implication de l'Élysée et du corps expéditionnaire français dans la guerre civile au Rwanda, qui devait aboutir au génocide.

Aussi, depuis 1994, l'implication de hauts responsables politiques et militaires français dans la préparation du génocide des Tutsis est une question qui continue à tarauder les médias et l'opinion publique. Non seulement en France, mais aussi au Rwanda, en Europe, en Afrique. Ainsi que les intellectuels du monde entier. Et le rôle du capitaine Paul Barril semble central.

Revenons au signal déclencheur de ce génocide et du massacre des Hutu démocrates : l'attentat du 6 avril 1994 contre le Mystère-Falcon du président Habyarimana, qui a aussi coûté la vie à l'équipage composé de trois Français. C'est le capitaine Paul Barril qui fut l'instigateur de la plainte de la veuve du copilote français et provoqua ainsi l'enquête confiée en 1998 au juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière pour identifier les responsables de l'attentat. Au passage, Barril fournit aux enquêteurs - visiblement sous sa coupe - un ex-espion rwandais avec qui il entretenait des relations d'affaires, Fabien Singaye, qu'il fait promouvoir interprète assermenté. Par le jeu des alliances matrimoniales, Fabien Singaye est lié à la famille Habyarimana, partie civile à l'instruction. Une « curiosité » que les avocats de la famille Habyarimana se sont bien gardés de signaler au juge. Ce ne fut pas la moindre anomalie de la procédure.

Boomerang judiciaire

Reprise et mieux documentée par le juge Marc Trévidic, cette enquête revient en boomerang contre le capitaine de gendarmerie honoraire, qui semble avoir été la cheville ouvrière des autorités française dans le soutien aux forces génocidaires.

Il a fallu beaucoup d'énergie et de temps au juge Marc Trévidic pour progresser. Les documents sont rares, les témoins souvent manipulés. Les archives de l'Élysée furent, selon toute vraisemblance, largement « purgées » avant leur dépôt à la Fondation François Mitterrand, celles de l'ambassade du Rwanda à Paris

ont également été « triées » à l'été 1994 avec l'aide de « Services » français. Celles du Quai d'Orsay, de la DGSE et de la DRM restent couvertes par le « Secret Défense ». Bien des hommes qui savaient la vérité sur le rôle de la France et de Barril sont morts. Le lieutenant colonel Ephrem Rwabalinda, correspondant des Français au sein des anciennes Forces armées rwandaises, a été liquidé par ses compagnons d'armes en juillet 1994 au moment où il s'apprêtait à fuir en Europe pour faire des révélations. Le lieutenant colonel Ntahobari, attaché militaire de l'ambassade du Rwanda à Paris durant le génocide, est par malchance (?) décédé en région parisienne au moment où il promettait au juge Bruguière des éléments nouveaux, etc.,

Il faut donc s'en remettre à des fragments de documentation ayant échappé aux « nettoyeurs » pour se faire une idée encore générale de l'implication de Paris dans un génocide qui a provoqué environ un million de morts en trois mois.

Des morts suspectes juste avant repentance

Paul Barril semble avoir joué le rôle d'interface entre l'Élysée et le groupe d'exterminateurs de Tutsi au Rwanda. L'homme est lui-même décrit comme un individu peu contrôlable devenu, après avoir quitté la Gendarmerie nationale, un tueur à sang froid mù uniquement par l'appât du gain. Né le 13 avril 1946 à Vinay, en Isère, lui-même fils d'un gendarme à la carrière honorable, il atteint la notoriété en devenant cofondateur puis commandant du prestigieux Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) pendant deux ans avant de participer à la création de la cellule antiterroriste de l'Élysée sous le premier septennat de François Mitterrand. Le GIGN lui a permis de côtoyer les services de renseignement français, notamment comme nageur de combat à la base secrète de la DGSE d'Aspretto, en Corse, il fréquente aussi les nationalistes du FLNC. Dans le milieu interlope du renseignement, du trafic d'armes et du terrorisme, le gendarme perd vite ses bases éthiques. Le président de la République a une petite manie qu'exploitent ses courtisans : il adore les ragots, surtout ceux d'alcôve. Il se régale des comptes-rendus d'écoutes té-

léphoniques, d'apprendre qui couche avec qui dans le Tout-Paris. A la cellule de l'Élysée, véritable police politique du régime Mitterrand, Paul Barril fait merveille : écoutes téléphoniques hors normes, notamment de journalistes, filatures, opérations de désinformation...

Les exploits de « l'enfumeur »

Barril est surnommé « l'enfumeur » par ses collègues gendarmes. Il n'a pas son pareil pour mêler le vrai et le faux, et surtout pour se mettre en scène. Son maître en la matière est François de Grossouvre, conseiller spécial de François Mitterrand pour les affaires de Renseignement... et les affaires de cœur du Président. De Grossouvre est son rabatteur de jolies femmes, surtout il a la haute main sur les services d'espionnage et contre-espionnage. Il protège particulièrement Mazarine, la fille cachée de François Mitterrand, et sa mère Anne Pinget. Paul Barril deviendra à la fois homme de confiance, confident, occasionnellement garde du corps aussi bien de François de Grossouvre que de Mazarine et sa mère.

Patatras, François Mitterrand le force à quitter la cellule de l'Élysée à la suite d'un retentissant scandale : une affaire de « terroristes irlandais » montée de toutes pièces par Barril et d'autres gendarmes dévoyés. Mais le flamboyant capitaine reste proche de Grossouvre qui l'a introduit auprès du président du Rwanda Juvénal Habyarimana. Pour commencer, Barril lui vend un portique de sécurité et un écran anti-balles. Ensuite, avec l'aide de Fabien Singaye, il s'introduit dans le système de Renseignement rwandais et obtient de juteux contrats.

De juteux contrats

Notre consœur du Parisien Elisabeth Fleury vient de révéler l'un d'entre eux. Dans le milieu mercenaire, on ne s'embarrasse pas de papier à en-tête. Comme le « Contrat d'assistance » du 28 mai 1994, c'est une lettre de quelques lignes, tapée à la machine, signée par Augustin Bizimana, le ministre de la Défense rwandais. S'adressant « au Capitaine Paul Barril ». Augustin Bizimana (aujourd'hui encore recherché par

le Tribunal Pénal International) lui écrit : « Monsieur, ... la situation dans mon pays devient de plus en plus critique. ... Vu l'évolution actuelle du conflit, je vous confirme mon accord pour recruter, pour le gouvernement rwandais, 1000 hommes devant combattre aux côtés des Forces Armées Rwandaises. » La missive est datée du 27 avril 1994, un mois avant le « Contrat d'assistance ». Les soldats des FAR sont plus occupés à tuer et à piller qu'à combattre les troupes du FPR, aussi ils reculent sur tous les fronts.

« Paul Barril, à cette époque, c'est la France »

Le Parisien écrit : « Lorsqu'il est sollicité par le ministre de la Défense rwandais, le capitaine Barril n'est pas n'importe qui. « Paul Barril, à cette époque, c'est la France, résume une source judiciaire. Officiellement, Barril est d'abord chargé d'« une mission d'infiltration » au service du gouvernement rwandais, avant d'être sollicité par la veuve Habyarimana pour enquêter sur les auteurs de l'attentat. Officieusement, son rôle est nettement plus discutable ».

Un vieillard agité de tremblements

Interrogé à trois reprises par l'équipe singulièrement peu performante de la Division nationale antiterroriste, Paul Barril s'était tiré de questions à peine gênantes par des pirouettes. Réinterrogé en juillet dernier par les gendarmes du juge Trévidic, l'homme a perdu de sa superbe. Celui qui se plaisait à faire circuler des photos le représentant un énorme revolver 357 Magnum en mains (une arme dont la balle peut couper un homme en deux), qui se targuait d'être le meilleur tireur d'élite de la Gendarmerie française, apparaissait un sexagénaire prématurément vieilli, agité de tremblements, souffrant sans doute de la maladie de Parkinson. Lui qui a si longtemps et si impunément manipulé les journalistes se plaint des médias qui le présentent « injustement » comme un homme impliqué dans l'attentat du 6 avril 1994. Il affirme qu'il ne s'est jamais rendu au Rwanda plus de deux ou trois jours de suite. Il confirme qu'il a été présenté à Habyarimana par Grossouvre « avant 1990 » et qu'il était chargé d'infiltrer « les Tutsi du FPR » pour les



retourner. Il reconnaît avoir agi d'abord avec Grousouvre puis avec Fabien Singaye. Il prétend à présent qu'il effectuait des missions ponctuelles au Rwanda sans recevoir d'argent, seulement des billets d'avion et le remboursement de ses frais.

Mais parfois le naturel de « l'enfumeur » reprend le dessus. Paul Barril joue les diplomates de haute volée. Il affirme que c'est à son instigation que Paul Kagame « et quatre personnes dont je ne me rappelle plus les noms » sont venus à Paris en septembre 1991 pour négocier « les accords d'Arusha ». Il se présente comme agissant pour François Mitterrand afin d'aider Habyarimana à assurer la paix. Mais à d'autres moments il présente la guerre au Rwanda comme opposant « les Hutu et les Tutsi » et bien sûr il était dans le camp des Hutu.

Un alibi pour le 6 avril ?

Le plus intéressant est qu'il présente un alibi pour le 6 avril 1994. Curieusement, il s'agit d'une sorte d'attestation d'huissier à qui il aurait montré son visa et les tampons d'entrée et de sortie des Etats-Unis, où il aurait passé une quinzaine de jours missionné par la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF). Mais il s'avère aujourd'hui qu'il possédait à l'époque deux passeports français à son nom.

Paul Barril aurait été appelé par Agathe Habyarimana qu'il aurait rencontrée « complètement désespérée » par la mort de son mari pour faire une enquête sur l'attentat. On lui demande s'il ne travaille pas plutôt pour Mobutu. Il esquivé en disant qu'il est allé voir aussi Mobutu en venant par Goma, et qu'un hélicoptère Gazelle l'a ensuite emmené au nord du Rwanda près de la frontière, puis à Kigali. Il insiste sur le fait qu'il était seul.

On lui présente ses précédentes dépositions et ses contradictions. Paul Barril élude encore, il ne se souvient plus. Notamment pour les lance-missiles qu'il n'aurait pas eu vraiment dans ses mains. On lui rappelle ses déclarations dans « Guerres secrètes à l'Elysée », un livre de souvenirs où il règle ses comptes après le suicide de Grossouvre, intervenu curieusement le 7 avril 1994, 24 heures après l'attentat.

Une citation accablante

Paul Barril y écrit page 176 : « J'ai appris le décès de celui que je considérais comme le général en chef d'une nouvelle armée de l'ombre, apte à rétablir la France [François de Grossouvre], sur une colline perdue au centre de l'Afrique, au moment où les officiers tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), formés et conseillés par la C. I. A., préparaient les premiers mouvements de l'offensive qui devait leur assurer le pouvoir à Kigali, capitale du Rwanda, ainsi que le contrôle de toute la région des Grands Lacs. François Durand de Grossouvre est mort le 7 avril 1994, peu avant 20 heures. Exactement 24 heures avant, le 6 avril à la même heure, l'avion du président rwandais Habyarimana a explosé en plein vol, au-dessus du palais présidentiel de Kigali, frappé traîtreusement par deux missiles soviétiques sol air SAM 16. Leurs numé-

ros de série indiquent qu'ils ont appartenu à l'armée irakienne. Peut-être ont-ils été récupérés par les soldats américains après la guerre du Golfe. Dans ce cas devrait-on y voir une manipulation de la C. I. A. ? Mais pourquoi ? Ou plutôt, afin de ménager les intérêts de qui, à Kigali, et au Rwanda en général ? »

Que faisait Paul Barril à Kigali le 6 ou le 7 avril, selon son propre aveu ? Il répond que le livre était en partie un roman, un « roman-enquête » et que tout n'était pas vrai. Il dit que c'était « pour faire bouger les choses ».

« Des témoignages à l'africaine »

On lui rappelle les « 80 enregistrements de témoins ayant assisté à l'attentat » dont il avait fait grand cas en 1994 dans la presse, notamment le quotidien *Le Monde*. Non, il n'a pas ces enregistrements, il avait simplement pris des notes », et puis c'était des témoignages « à l'africaine » (?) dont il ne se souvient pas clairement.

On lui demande ses liens avec Singaye. Il dit que c'est lui qui l'a présenté aux enquêteurs du juge Bruguière. Il reconnaît savoir que Singaye était un agent des services de renseignement. Il dit qu'il était très bien renseigné et qu'il l'aidait à enquêter sur l'attentat, « pour la défense des familles des trois militaires français de l'équipage ». On lui demande à quel titre il enquêtait. Il bafouille une vague réponse.

Barril explique que l'avion a été abattu sur ordres de Kagame dont les hommes suivaient l'arrivée par des lunettes infra rouge. Et que les deux tirs sont partis du même endroit du camp militaire des FAR à Kanombe (il avait présenté auparavant une version bien différente, visiblement il a intégré l'expertise balistique communiquée au juge Trévidic en janvier 2012, et qui semble innocenter le FPR).

Des déclarations à géométrie variable

Pressé par ses anciens collègues gendarmes qui « connaissent la musique », Paul Barril s'énerve progressivement. A la fin, un enquêteur lui indique qu'on

va perquisitionner ses différents domiciles (trois résidences en France, dont une en montagne). Il répond qu'il ne peut assister aux perquisitions vu son état de santé. Paul Barril ironise sur l'idée qu'on pourrait demander à perquisitionner sa résidence au Qatar, et que ça n'arrangerait pas les relations entre le Qatar et la France. Humilié et mortifié d'être traité en témoin ordinaire, cet homme qui a fait trembler tant de politiciens français n'est plus que l'ombre de lui-même mais voudrait se donner de l'importance. Il ajoute que puisque c'est comme ça, il ne donnera pas les documents qu'il avait apportés. Et il refuse de signer le procès-verbal d'audition, ce qui est acté.

Récompensé par la République française pour quels services ?

Les perquisitions engagées n'ont pas été sans résultat car si Barril a souvent fait le ménage chez les autres, il avait négligé bureaux et demeures personnels. Les gendarmes ont mis la main sur quelque 800 pages de pièces accablantes, une sorte de « best of » des turpitudes de la Françafrique. L'inusable Barril était de tous les trafics d'armes, de bien des magouilles. . . On a ainsi découvert la demande de 1000 mercenaires pour aider au génocide contre les Tutsi, et une copie du « contrat d'assistance » passé entre Barril et le gouvernement rwandais daté du 28 mai 1994, dont le premier exemplaire avait été trouvé à Kigali. Selon *Le Parisien*, le juge Trévidic a réinterrogé le capitaine Barril sur ces documents le 20 décembre dernier. Ce contrat d'assistance « n'a jamais existé », prétend l'intéressé. Les factures ? « Cela ne s'est jamais fait. » Il prétend que tout ça tout cela « c'est de la mayonnaise africaine. »

« Une mayonnaise de près d'un million de morts » observe notre consœur Elisabeth Fleury. En juin 1994, juste après le génocide, Paul Barril a été promu capitaine honoraire de la Gendarmerie française. Pour quels services rendus ?

Jean-François DUPAQUIER